

# NON A L'EXPULSION DE DÉSIRÉ NGONO

Le 11 Avril dernier, Désiré Ngonu se rend à la préfecture pour le renouvellement de son titre de séjour : il rencontre un des responsables du service étranger de la préfecture : celui-ci l'attend en fait avec des officiers de la PAF (police aux frontières) car il serait sous le coup d'un arrêté d'expulsion. Ils l'emmènent en garde à vue et le place sous assignation à résidence.

→ DESIRE PEUT PARTIR À TOUT MOMENT.  
IL NE VEUT PAS PARTIR !

Originaire du Cameroun, Désiré est repéré par un recruteur/manager de foot qui veut le faire venir en Europe pour le faire engager dans un club. Désiré arrive ainsi en France en 2003 avec un visa Schengen (mention sport !). Son manager l'emmène en Allemagne pour passer des sélections : ce manager n'arrivant pas à obtenir les négociations qu'il souhaite avec les clubs de foot allemands – autrement dit, n'arrivant pas à récupérer autant d'argent qu'il voudrait – ramène Désiré en région parisienne, pour tenter sa chance dans les clubs français. Mais désiré se blessera et ne pourra pas s'entraîner au niveau requis → Il n'intéresse alors plus son recruteur qui ne s'occupera plus de lui.

A partir de là, Désiré va devoir se débrouiller tout seul pour subvenir à ses besoins, d'autant plus que son visa expire. En 2004, il trouve du travail et récupère également au niveau physique : par ses propres moyens il trouve un club de foot qui va l'engager. Il s'installe alors de manière un peu plus « sereine » et va se marier avec une française ; sa situation est en voie de régularisation étant donné qu'il obtient un récépissé (titre provisoire de séjour) de 3 mois dans l'attente d'une carte d'un an pour raison « vie privée et familiale ». Mais en Janvier 2005 la situation se gâte ! Il divorce. On lui retirera ses papiers en Août pour cette raison. Lors d'un contrôle routier de police en septembre il se fait interpeller et notifier un APRF (arrêté préfectoral de reconduite à la frontière). On le place en centre de rétention à Paris où il sortira au bout de 2 jours car libéré par le juge des libertés. Il obtient le soutien du maire-député de sa commune, ce qui lui donnera un peu de répit ! En 2006, désirée arrive à Rennes avec sa nouvelle compagne.

Et là, tout s'accélère → En janvier 2007, il se fera arrêter : des policiers se rendent chez lui, en civil, et le somment de les suivre pour récupérer un document en mains propres : ce document est en fait un APRF et le lieu, c'est la PAF. Il va en rétention à Rennes, se fait libérer à nouveau par le juge des libertés et son APRF sera aussi annulé devant le TA, qui demande la délivrance d'une autorisation provisoire de séjours (APS) de 3 mois.

→ La semaine dernière (le 11 avril), Désiré se rend donc à la préfecture pour renouveler son APS. Il voit un des responsables du service étranger qui lui dit qu'il est impossible de faire ce renouvellement car il y a une OQTF (obligation de quitter le territoire français : c'est le nouvel APRF en pire) prise à son encontre en date du 11 janvier de cette année. Désiré est stupéfait car il n'a pas connaissance de cette mesure et ne comprend pas comment la préfecture a pu prendre à son encontre une telle mesure le lendemain de la décision du TA qui annulait son APRF, sachant que la préfecture avait également fait appel contre cette même décision du TA qui avait été cassée par la cours d'appel de Nantes en février dernier ! Il n'empêche qu'il est une fois de plus embarqué pour la PAF : on lui prend son passeport et on le place en assignation à résidence : depuis, il doit pointer à la police tous les jours...

**DEVANT L'ACHARNEMENT DE LA PREFECTURE  
SUR DÉSIRÉ NGONO,  
OPPOSONS NOUS À SON EXPULSION  
ET EXIGEONS SA REGULARISATION IMMEDIATE**

**→ RASSEMBLEMENT LUNDI 23 À 18H00  
PLACE DE LA MAIRIE**

Collectif de soutien aux personnes sans-papiers.  
Réunions ouvertes tous les mardi à 18H30 à la MIR, 7 quai Chateaubriand.